

Tribune

# Le droit au temps

Une thématique  
urgente à mettre à  
l'agenda européen

Partout en Europe, les citoyens sont confrontés à l'accélération temporelle, à des difficultés de coordination entre leurs temps de vie, à une forte pression temporelle ainsi qu'à de fortes inégalités temporelles tant de genre que sociales. Les crises financière, climatique, sanitaire et sociale qui se succèdent sont des indicateurs de l'urgence d'une réévaluation de nos valeurs et de nos ressources particulièrement au regard de notre rapport au temps. Qu'il s'agisse du temps des soins pour soi et pour les autres, du temps pour le bien-être de tous, du temps pour la cohésion sociale et la solidarité, du temps pour l'engagement civique, d'une organisation du temps qui permette une conciliation entre l'économique et le social, du temps pour la préservation de la nature, il y a urgence à agir. Le temps est venu de mettre en place une politique européenne des temps.

Ces politiques existent. Elles ont d'abord été mises en œuvre en Italie au début des années 1990s à l'instigation des femmes qui remettaient en question une organisation des temps - tant dans l'espace du travail que dans la sphère domestique mais aussi à l'échelle de la cité - singulièrement adverse à l'égalité de genre et sociale, à la qualité de vie et à la cohésion sociale. Ce mouvement a donné naissance à des initiatives locales menées d'abord en Italie, puis en Allemagne, en France et en Espagne, qui toutes avaient pour objectifs l'amélioration de la qualité de la vie et du territoire.

C'est à un nouvel élan que nous appelons afin que ces politiques se déploient aux différentes échelles territoriales depuis la commune jusqu'à l'international. Ces politiques doivent devenir explicites et démocratiquement légitimées. Elles nécessitent que les conséquences temporelles de politiques spécifiques dans les champs du travail, de l'éducation, de la planification urbaine, des mobilités, du tourisme ne soient plus appréhendées uniquement au regard de leur contexte propre mais dans leur interaction.

La prise de conscience croissante de l'importance du temps dans la vie quotidienne des citoyens a conduit à l'émergence d'une nouvelle dimension de l'Etat Providence post-moderne : le droit au temps. En se fondant sur les diverses initiatives de politiques temporelles prises dans plusieurs pays européens, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a, en octobre 2010, voté une résolution et adopté une recommandation incitant les gouvernements à mettre en œuvre des politiques temporelles afin de conférer un « Droit au Temps » aux citoyens européens (Résolution 313/2010 et Recommandation 295/2010). Cinq principes sont au fondement du droit au temps appréhendé comme moyen de donner une plus grande maîtrise de leurs structures temporelles aux citoyens : la libre disposition de son temps propre par chaque individu ; la non-discrimination dans l'usage du temps selon le genre ou l'âge ; la non-dévalorisation de certaines transitions temporelles tels le chômage, la formation, les temps du soin aux autres, celui de l'engagement citoyen etc.; le droit de chacun.e de développer une culture propre du temps qui ne soit pas dévalorisée par des normes ou des représentations collectives ; le droit à des temps communs.

Un Etat-Providence moderne ne doit pas seulement prodiguer le bien-être monétaire, aussi important soit-il, mais il doit également garantir le bien-être et l'autonomie temporels.

Les politiques temporelles, là où elles se sont déployées, ont gagné en légitimité, aux différentes échelles territoriales en permettant une meilleure articulation entre les différentes sphères de la vie quotidienne qu'il s'agisse de la vie familiale et de la vie professionnelle mais aussi entre

les différents temps sociaux, ceux du travail, des soins aux autres et des tâches domestiques, des loisirs etc. A travers des actions d'urbanisme temporel elles ont également remodelé les espace-temps de la vie quotidienne dans une perspective de développement soutenable et d'amélioration de la qualité de vie. Elles s'affirment comme un processus démocratique en intégrant les citoyens dans la co-construction de projets impliquant les différentes parties prenantes, en instaurant une coopération transversale entre les différents services d'une même entité et entre les différentes compétences politiques et administratives aux échelons régional ou national, en instrumentant des expérimentations réversibles à travers une évaluation partagée avec les citoyens.

Une autre source de légitimité des politiques temporelles réside dans leur contribution à la lutte contre le changement climatique. Les exemples de réalisations mises en œuvre par les bureaux du temps de différentes collectivités locales en Italie, en Allemagne, en Espagne et en France visant à favoriser les mobilités douces et à limiter les mobilités contraintes, à éviter la congestion urbaine par une désynchronisation concertée des horaires de travail, à réduire la consommation addictive via une offre temporelle alternative de services culturels ou sportifs sont de nature à contribuer à une transition écologique socialement juste.

Aujourd'hui, une action forte de l'UE est nécessaire pour rassembler les enseignements de ces initiatives et les disséminer beaucoup plus largement. Nous appelons les membres du Parlement Européen, du Conseil Européen et de la Commission Européenne à favoriser la prise de conscience de l'importance des dimensions temporelles des politiques publiques et à considérer le temps comme un levier des politiques de développement soutenable - notamment au regard du Green New Deal élaboré par la Commission - et des politiques sociales et de solidarité.

Nous plaçons également pour la création d'une « Académie Européenne des Temps » dont l'objectif sera de soutenir le développement des politiques temporelles partout dans l'UE, à travers une mutualisation des savoirs scientifiques et des pratiques qui se sont constitués aux différentes échelles territoriales.

En initiant de nouveaux programmes de recherche interdisciplinaires, en rendant visibles les bonnes pratiques, en initiant des campagnes publiques de prise de conscience de l'importance du temps au regard de la vie quotidienne, en élaborant des manuels de politiques temporelles cette Académie se constituera en un laboratoire incluant une diversité de parties prenantes ainsi qu'en une arène de délibération publique incluant des citoyens sur des sujets temporels de dimension européenne (tel par exemple le changement saisonnier d'heure) et/ou plus locale. Elle sera également en capacité de délivrer des certifications pour les futurs acteurs des politiques temporelles pour lesquels elle mettra sur pied des cycles de formation.